

## Assistants de soins en g rontologie

Plan Alzheimer 2008-2012, Circulaire N DGAS/DSS/DHOS/2009/195 , Instruction n DHOS/DGAS/RH2/2009/359 du 27 novembre 2009, Arr t  du 23 juin 2010 relatif   la formation pr parant   la fonction d'assistant de soins en g rontologie

---

### le m tier

---

#### 1. d finition

Le plan Alzheimer 2008-2012 a cr e une nouvelle fonction d'assistant de soins en g rontologie et pr voit pour ces personnels une formation sp cialis e de 140h dont les contenus permettront de r pondre aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles  mises par la Haute Autorit  de Sant  et l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualit  des  tablissements sociaux et m dico-sociaux.

L'assistant de soins en g rontologie intervient aupr s des personnes  g es en situation de grande d pendance et pr sentant des troubles cognitifs n cessitant des comp tences de soin et d'accompagnement sp cifiques.

L'assistant de soins en g rontologie assure avec attention, vigilance, m nagement, pr venance et sollicitude tous les actes qui peuvent concourir   soulager une souffrance, cr er du confort, restaurer et maintenir une adaptation de l'individu   son environnement.

Les activit s exerc es au quotidien par l'assistant de soins en g rontologie rel vent des quatre registres suivants :

- accompagnement, soutien et aide individualis e,
- soins quotidiens
- r habilitation et stimulation des capacit s
- communication et relation   l'environnement.

L'ensemble de ses interventions s'effectue dans le cadre d'une  quipe pluri-professionnelle sous la responsabilit  d'un professionnel param dical ou d'un travailleur social.

#### 2. comp tences

L'assistant de soins en g rontologie participe   la mise en  uvre des projets individualis s associant soins quotidiens, restauration ou maintien des capacit s, du lien social et lutte contre la solitude et l'ennui. Dans ce cadre, il contribue   l' valuation des besoins,   la surveillance,   la pr vention des complications et au soutien de personnes  g es pr sentant des d ficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement et de leurs aidants. Il contribue ainsi   restaurer ou pr server leur autonomie et   maintenir ou restaurer l'image d'eux-m mes.

L'assistant de soins soigne et prend soin, aide et accompagne des personnes  g es en grande difficult  dans leurs capacit s d'autonomie et d'insertion sociale, dans le respect de leurs habitudes de vie, rythmes et choix.

En mobilisant les connaissances disponibles, il r alise les soins d'hygi ne et de confort adapt s ; accompagne et aide les personnes dans les actes de la vie, participe   l'organisation de la vie quotidienne et   la r habilitation et la stimulation des capacit s,  tablit une relation d'empathie, attentive et s curisante, pour limiter les troubles du comportement, pr venir les complications et rompre l'isolement.

#### 3. lieux d'exercice

L'assistant de soins en g rontologie exerce au domicile au sein d'un SSIAD, soit en  tablissement, en EHPAD, notamment dans les unit s sp cifiques, ou  ventuellement   l'h pital dans les services de soins de suite et r adaptation cognitivo-comportementaux et les USLD.